

**Données statistiques sur les municipalités ayant adoptées une réglementation sur les rejets dans les réseaux d'égout dans le cadre des programmes d'assainissement**

L'adoption d'une réglementation sur les rejets dans les réseaux par les municipalités ayant signé un protocole d'entente dans le cadre des programmes d'assainissement est vérifiée lors de l'émission de l'avis de conformité qui marque la fin du projet. Toutefois, les résultats de cette vérification ne sont pas systématiquement consignés dans un registre. À notre connaissance, seulement quelques municipalités n'auraient pas transmis au Ministère copie de leur réglementation.